



COMPTE-RENDU DE LA TABLE DE CONCERTATION

DU SERVICE DE PRIORITÉS DANS LES DONNS

28 OCTOBRE 2022 DE 9H30 À 11H30

Par visioconférence Zoom

Présences:

Ambeault Alain; Badran Sylvain; Beaulieu Céline; Benoit Marc; Bernier Nicole; Bertrand Pierrette; Biron Solange; Bisailon Monique; Bouchard Dominique; Carrier Yves; Côte Isabelle; Démarrais Claudette; Deschenes François; Dionne Louise; Dupont Nathalie; Eloy Martine; Gauvin-Girard Katy; Harnois Josée; Huneault Simone; Labonté Guy; Labrecque Caroline; Laplante Mathieu; Parent France; Pilon Michel; Prévost Hélène; Proulx Marlene; Prud'homme Pierre; Roy lise; Royer Louise; Sarrasin Sylvie; Savard Michel; St-André Mélanie; Thuy Christiane; Viscarra Marta; Barlow Josée; Bédard Yves; Belliard Kati; Boucher claudette; Cedar Elena Alexandra; CAISSY CHRISTIAN; Céline Beaulieu; Cindy Califaux; Daniel Pellerin; FRAPPIER JULIE; Greason Vincent; Louise Royer ; Pellerin Daniel; Perras Lise; Proulx Marlene; Roussin Hélène; Simard Alice-Anne

1. Accueil et présentation des membres

Après quelques consignes techniques qui nous sont donnés par Yves Deschênes, Renée Ntagungira ouvre la rencontre à 9h35 en saluant toutes les personnes présentes de même que nos invités. Elle remercie aussi ses collègues et Alain Ambeault, directeur de la Conférence Religieuse Canadienne.

2. Prière

La parole est passée à Sylvie Courtemanche qui nous invite à nous recueillir avec les mots du pape François. Elle nous lit la prière qu'il a prononcée, le 25 septembre dernier, pour la 108e Journée Mondiale du Migrant et du Réfugié.

Nous visionnons par la suite une vidéo de la chanson « J'ai marché jusqu'à vous » de Kaddour Hadadi (clip de Rachid Oujdi) illustrant des parcours migratoires difficiles.

Renée souligne la présence de nos personnes ressources qui seront présentées comme il se doit dans un moment.

3. Mot du directeur général de la CRC, Alain Ambeault

Alain Ambeault, csv, directeur général de la *Conférence Religieuse Canadienne* prend ensuite la parole pour nous souhaiter la bienvenue. Il salue l'engagement pour la justice et l'équité qui nous inspire et témoigne de son appréciation de l'imposant boulot accompli par Renée qu'il remercie chaleureusement.

Il prononce quelques mots sur le thème de cette année, qu'il juge fort à propos. Il déplore le fait que nous ayons une conception utilitariste des personnes issues de l'immigration, qu'on parle d'eux en utilisant des mots comme profits, coûts, avantages, plutôt qu'en termes de responsabilité collective. Il salue cette initiative qui nous est donnée aujourd'hui de réfléchir sur la question de l'accueil des réfugiés en bénéficiant de l'éclairage de nos personnes ressources afin de tendre vers un accueil réel pour un présent et un avenir ensemble, où le souhait est d'intégrer et non d'assimiler!

4. Présentation de nos personnes ressources

Tour à tour, France Parent, Sylvie et Renée présentent le parcours des trois personnes ressources qui sont avec nous aujourd'hui :

Me Richard Goldman

Me Goldman a surtout œuvré dans le secteur communautaire (*Projet Genèse, Comité d'aide aux réfugiés (CAR), Mission Communautaire de Montréal (MCM), sa clinique Solutions Justes (SJ) et Éducaloi*). Il est une figure importante du milieu de l'intervention en faveur des migrants.

M. Paul Clarke

Monsieur Clarke, de l'organisme *Action Réfugiés Montréal (ARM)* est une autre figure importante dans la cause des personnes réfugiées et à statut précaire, Monsieur Clarke a été directeur général pendant 8 ans de la **MCM**. Il collabore de près avec Me Goldman, de même qu'avec notre autre invitée.

Rev. Paula Kline

Directrice générale de la **MCM** depuis 2000, rev. Kline a un parcours jumelant l'intervention sociale et la théologie. Son expérience en matière d'accueil et d'intervention auprès des migrants est, elle aussi, très importante.

Avant de passer aux exposés, Renée prend un moment pour remercier les personnes qui l'épaulent dans son travail et qui participent à la rencontre d'aujourd'hui. Ces personnes sont en provenance des différentes régions du Québec, soit : la Montérégie, l'Outaouais, la Côte-nord, Rimouski, l'Abitibi, la Gaspésie (Bonaventure, Pointe-à-la-Croix) et sont à la tête d'organisations qui œuvrent sur ces différents terrains, apportant leur aide pour prendre le pouls de la vitalité des organismes en région qui – malgré les temps durs – ont joué et continuent de jouer un grand rôle.

5. Exposés : L'accueil des réfugiés à Montréal (compassion, hospitalité, justice)

RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION de Rev. Paula Kline

Rev. Kline présente la **MCM**, organisme qui a été fondé en 1910 pour accueillir les personnes immigrantes provenant principalement d'Europe à cette époque. Les termes résumant l'approche qui prévalait au moment de sa mise sur pied sont les suivants : « Compassion, hospitalité et justice ».

La façon d'intervenir de l'organisme, auparavant concentrée sur une aide directe (nourriture, vêtements), s'est par la suite orientée vers le développement d'une pratique d'empowerment et d'éducation communautaire.

En 2004, la clinique **SJ** a été ouverte. Rev. Kline nous partage quelques réalisations de cette initiative.

Au fil de la présentation, nous entendons plusieurs témoignages et exemples de personnes qui ont pu retrouver leur dignité grâce aux interventions, dont une histoire de réunification familiale très touchante. On nous parle aussi des différentes collaborations qui ont été marquantes, dont celle avec la *Maison Flora Tristan*, un organisme dédié aux mieux-être des femmes immigrantes.

Des Syriens aux Ukrainiens, plusieurs histoires de solidarité et d'intégration nous sont racontées. Le diaporama nous en présente des images, comme celles des camps d'été et celles de #la manifestation organisée pour demander au fédéral d'accueillir davantage de réfugiés Syriens.

On poursuit avec la présentation d'autres initiatives mettant en lumière la richesse de la vie communautaire de la **MCM**, comme la mise sur pied du programme *Maa'n* (qui veut dire « ensemble » en arabe) ayant donné lieu à la réalisation de projets interconfessionnels ou encore, l'association au Mouvement international *Green faith* à travers lequel il y a eu une participation au grand rassemblement pour la Justice climatique de Montréal.

Le *Square St James*, devant l'église du même nom, a été et est encore le théâtre de beaucoup d'événements interconfessionnels qui rappellent l'importance du climat et le rôle que jouent les communautés de foi en ce sens.

La conclusion de la présentation nous ramène à l'idée centrale de la **MCM** (Mission communautaire de Montréal) qui est avant tout de créer un espace où les personnes peuvent apporter leur don, leur apport. Certainement, le soutien d'urgence demeure important, mais le fait de permettre aux gens en intégration d'être partie prenante de leur société avec d'autres, est le cœur de l'approche d'empowerment mise de l'avant par l'organisation.

RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION de M. Paul Clarke

Monsieur Clarke prend la parole pour nous présenter le parcours des personnes qui demandent un statut de réfugié.

L'exposé débute en distinguant les deux chemins possibles d'une telle demande, soit la sélection outremer ou la demande d'asile au Canada. Dans le premier cas, la demande est faite alors que la personne est à l'extérieur du Canada alors que dans le deuxième cas, la demande se fait une fois la personne arrivée en sol Canadien. Le processus décisionnel est différent et, dans le cas d'une demande d'asile au Canada, la

décision sur le statut qui sera accordé à la personne est rendue par la *Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié (CISR)*.

Monsieur Clarke nous explique par la suite les démarches qui doivent être faites par les « demandeurs d'asile », ces personnes qui font la demande du statut de réfugié une fois au Canada.

Ces personnes doivent présenter au **CISR** un dossier impliquant de laborieuses démarches et rassemblant plusieurs autres documents (demande d'aide sociale, de couverture médicale, s'inscrire à des cours de francisation, appliquer pour demander l'aide juridique, demander un permis de travail, etc.).

Chemin faisant, plusieurs défis sont rencontrés dont voici une liste non exhaustive :

- Délais d'obtention de l'aide sociale;
- Difficultés à trouver un avocat;
- Difficultés à se trouver un logement, ou encore
- Embuches rencontrées pour inscrire les enfants à l'école, avoir accès aux soins de santé.

Outre les délais requis pour ces démarches et documents, il y a aussi la nécessité de remplir un formulaire assez complexe (qui devrait être complété avec un avocat) et qui précède l'étape importante de l'audience.

Une fois accepté, la personne qui a un statut de réfugié devient une personne protégée et de nouveaux droits lui sont accordés. Elle a accès aux mêmes services que les résidents permanents (à quelques exceptions près) et peut demander la résidence permanente.

Monsieur Clarke passe alors la parole à Me Richard Goldman qui poursuit avec la deuxième partie de la présentation.

RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION de Me Richard Goldman

Me Goldman présente quant à lui la situation dans laquelle plusieurs de ces personnes demandeurs d'asile vont se retrouver, soit, lorsque la demande est refusée.

Dans ces cas, on apprend que l'accès aux recours (pour contester la décision) est limité et laborieux. En effet, le gouvernement a retiré l'accès à certains recours autrefois disponibles à tous et toutes. De plus, les délais pour contester sont très courts et les avocats de l'aide juridique sont difficiles à trouver. Finalement, des frais importants y sont aussi associés.

Si la demande d'asile est finalement acceptée, une autre étape est à traverser pour plusieurs, soit celle de la réunification familiale.

Cette demande de réunification familiale fait partie de la demande de résidence permanente. Comme les délais pour une décision sur la demande d'asile sont actuellement d'environ 3 ans et que le traitement de la demande de résidence permanente ajoute deux autres années, les décisions sur cette question sont toujours longues (souvent 5 ans ou même plus). On imagine les impacts que cela peut avoir sur les membres d'une famille...

Les frais de traitement de ces demandes (550\$ par adulte et 150\$ par enfant) doivent être payés pour chacun des membres de la famille hors Canada. Il faut aussi acquitter les frais de transport de ces derniers qui peuvent être énormes et qui sont un obstacle important pour la réunification de plusieurs familles.

Avant de conclure, Me Goldman nous entretient sur les actions de la clinique des [SJ](#) et du [CAR](#).

Une liste des actions, services et activités nous est présentée. En voici un aperçu :

- Travail de concertation avec les réseaux de défense collective des droits, par ex. : le [CCR](#);
- Information de nature juridique aux demandeurs d'asile et migrants à statut précaire;
- Représentation juridique des personnes les plus vulnérables (ex. : problèmes de santé mentale ou physique, victimes de violence conjugale, familles monoparentales);
- Exceptionnellement, assistance financière ou levées de fonds pour couvrir les frais de traitement ou de transport pour les membres de la famille hors Canada;
- Appui juridique aux refuges pour femmes violentées;
- Information juridique aux personnes intervenant dans différents milieux (ex. : organismes communautaires, églises, hôpitaux, CLSC), ou encore - Ateliers d'éducation populaire.

6. Période de questions

La période de présentation se termine à 10h30. Renée nous invite maintenant à prendre la parole pour la période de questions. Un aperçu des interventions est relatée ci-contre sous forme verbatim « Questions (Q) et Réponses (R) »

Q (Michel Savard de la Côte-Nord)

Merci beaucoup pour la présentation. Est-il possible d'obtenir le lien vers la vidéo présentée au moment d'intériorité qui était très touchante.

R (Renée N.)

La vidéo sera acheminée sans problèmes.

Q (Vincent Greason du Lac-des-loups)

J'ai beaucoup apprécié l'exposé. Je viens de l'Outaouais où nous avons eu beaucoup de réfugiés chiliens qui sont arrivés dans les années 1970. J'ai une question en lien avec les changements climatiques : A-t-on accepté, ici au Canada, le concept de réfugié climatique?

R (Richard G.)

La définition classique de la Convention des Nations Unies est celle qui prévaut au Canada, i.e., le concept de réfugié climatique n'est pas reconnu ici. C'est quand même un enjeu qui attire de plus en plus d'attention. Par exemple, un groupe de travail a récemment produit un rapport sur la question avec des propositions techniques (ex. : le genre de permis qu'on pourrait donner). Au Québec, c'est la Santé Publique qui travaille au développement de propositions...

***** Nous prenons une courte pause de 14h15 à 14h25. *****

Q (Louise Royer)

Merci. Votre présentation suscite beaucoup de questions. Avec le système que vous avez présenté, on constate que plusieurs personnes sont sans statut. A-t-on une idée du nombre de ces personnes sans statut? Qu'est-ce qu'on peut y faire? Et aussi, qu'en est-il de tout ce qui touche la question des « tiers pays sûrs » ?

R (Richard G.)

La régularisation des personnes sans statut, c'est un peu notre métier. On n'a aucune idée du nombre, car les estimations varient de 50 000 à 500 000. Avec le ministre actuel, on a un peu plus d'espoir parce qu'il y a ouverture à réviser le programme.

Pour les « tiers pays sûrs », le Canada a une seule entente, soit les États-Unis, qu'on espère voir annuler... Il y a une contestation par le [CCR](#) et « Amnistie ». Il y a possibilité que la Cour suprême infirme ça. Plusieurs juges semblent frileux à juger les États-Unis comme n'étant pas un pays « sûr ». Il faudra surveiller les décisions qui vont se prendre dans les prochains mois.

Q (Sœur Pierrette Bertrand, ofsj)

Notre communauté religieuse a parrainé depuis plusieurs années des familles de réfugiées et récemment, nous sommes confrontés à une situation nouvelle : les logements sont très difficiles à trouver. Deux familles viennent d'arriver et doivent être envoyées en région (à Saint-Jean-sur-le-Richelieu). Après plusieurs recherches, il semble impossible de leur trouver un logement. Est-ce acceptable de les envoyer ailleurs, par exemple, à Montréal?

R (Paul C.)

Je ne vois pas comment le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) accorderait une exemption. La réponse à votre question serait plutôt « non ». Il y a un risque de réprimande s'ils s'établissent ailleurs que ce qui avait été entendu. Contactez-moi pour qu'on regarde ça ensemble.

Q (Michel Savard de la Côte-Nord)

Vu les services dont auront besoin ces personnes, il semble logique que ces gens soient concentrés dans les grands centres, là où les services sont plus nombreux et accessibles. Que peuvent faire les régions? Qui prend ces décisions et comment veille-t-on à ce que les services soient accessibles dans les régions visées?

R (Paul C.)

La question en fait, c'est comment fonctionne la régionalisation. Si on revient au début de ma présentation, on se souviendra qu'il y a deux façons d'être reconnu comme réfugié (par une décision outremer ou à partir d'ici, au Canada). Ce que Sœur Pierrette relate est lié à un processus à partir d'outremer. Quand la demande est envoyée, il y a une question dans le formulaire demandant où les gens vont s'établir. Comme des quotas sont à respecter, le choix du lieu peut être stratégique.

Sinon, les personnes qui sont ici et qui entreprennent une demande d'asile, elles sont dans une autre situation. L'audience se fait dans un délai de 2-3 ans, comme on l'a vu. Pour eux, les besoins d'avocats et de services font en sorte que les grands centres sont privilégiés. Ceci dit, il pourrait être intéressant d'offrir certains services en région, par exemple, des formations sur les différents formulaires à remplir, ou encore des services juridiques...

Q (Josée Harnois de la TROVEP Montérégie)

Avez-vous des ententes avec des groupes qui font du logement social pour réserver des logements à ces personnes?

R (Richard G.)

Malheureusement, les réfugiés acceptés ne sont pas admissibles aux « Habitations à Loyer Modique » (HLM) parce qu'ils n'ont pas de statut de résident permanent...

R (Paula K.)

Il existe un organisme, « Coopérative d'habitation multi ethnique de Montréal », qui offre du logement temporaire. Nous travaillons avec eux.

R (Paul C)

À l'Archidiocèse de Montréal on vient d'ouvrir « Le pont » qui est une résidence pour les familles. Il y a aussi « Foyer du Monde » qui est un autre organisme offrant du logement temporaire.

Q (Michel Savard de Baie-Comeau)

Il existe autre chose que les HLM, soit des logements communautaires.

R (Richard G.)

Il est vrai que les organismes à but non lucratifs d'habitation sont plus flexibles que les HLM. C'est certainement une piste de solution.

Q (Louise Royer)

Comme ça prend un an pour obtenir un permis de travail, il est clair que ces personnes doivent se débrouiller en attendant. Quelles sont les conséquences à travailler sans permis?

R (Richard G.)

Les conséquences peuvent être très graves : on peut se faire refuser la résidence permanente.

R (Paul C)

À une certaine époque la demande de permis de travail se faisait en même temps que la demande du statut. Imaginez, les citoyens du Canada sont mécontents des délais actuels d'émission de passeports... Q

(Sœur Pierrette Bertrand, ofsj)

L'immigration, c'est plein de défis. Avez-vous la possibilité de dire un mot concernant la francisation : 1- les enseignants, 2- les programmes, 3- le temps qui y est accordé? La plupart des personnes sortent de ces cours après 6 mois incapables de faire une phrase. Le contexte d'arrivée de ces gens est tellement un mauvais moment pour intégrer une nouvelle langue...

R (Paula K)

Oui, évidemment... 6 mois est une durée absolument ridicule. Chez-nous, on offre des cours de conversation avec des capsules en ligne! On essaye aussi avec nos différentes activités de faire de la conversation en français. C'est important de trouver d'autres façons d'être en relation, d'intégrer ces personnes à notre société.

Q (Renée N.)

Je fais partie des personnes immigrantes les plus chanceuses. Mais, même parmi les « chanceux » qui sont des immigrants qualifiés et qui parlent français, plusieurs n'ont pas d'emploi. Imaginons les personnes réfugiées... Qu'est-ce qui peut être fait pour faire avancer ce problème d'accès à l'emploi?

R (Richard G.)

On devrait avoir le permis de travail tout de suite et de meilleurs processus de francisation!

Nous faisons partie du réseau du [CCR](#) et de la [TCRI](#) pour faire avancer les discussions sur cette question.

R (Paula K.)

Nous avons un nouveau projet (avec un côté recherche et sensibilisation du public et des décideurs) dont l'objectif est lié à ces questions que vous avez soulevées. Je peux témoigner du fait que d'organiser des rassemblements, se sentir faire partie d'un mouvement, d'une initiative est très important.

R (Paul C)

C'est sûr que les décideurs connaissent le [CCR](#) et les demandes des groupes organisés. Peut-être qu'une action intéressante à la portée de tous serait de communiquer avec son député en demandant : « Comment se fait-il que les gens attendent un an pour un permis de travail? ».

7. Remerciements

À la demande de Renée, Sylvie prend la parole pour remercier nos personnes ressources. Celle-ci leur livre un vibrant hommage personnalisé.

Renée clôt la rencontre en remerciant chaleureusement tous et toutes de leur présence et en exprimant sa gratitude devant le fait que nous partageons les mêmes soucis face à ces enjeux importants.

La rencontre se termine à 11h30